

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04.01.2018

Dossier complet le :

12.01.2018

N° d'enregistrement :

F09318P0001

### 1. Intitulé du projet

Renaturation écologique du Rioulas et Lutte contre les inondations à Aubignan

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public [...] du Bassin Sud-Ouest Mont Ventoux

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alain Guillaume, Président de l'EPAGE SOMV

RCS / SIRET

2 5 8 4 0 1 4 3 9 0 0 0 4 1

Forme juridique

Syndicat mixte fermé

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Régularisation des cours d'eau : dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure à 100 m	Aménagements de restauration écologique du Rioulas sur un linéaire de 450m et de protection contre les inondations à Aubignan :
21. e) Ouvrages construits en vue de prévenir les inondations tels que les systèmes d'endiguement [...]	- dérivation du lit du Rioulas, création d'un nouveau lit reméandré, à lits emboîtés, restauration de la végétation rivulaire ; - réfection complète de la digue du Rioulas dans l'ancien lit du Rioulas, digue faisant partie du système d'endiguement de la confluence Rioulas-Brégoux, protégeant 1000 personnes, au sens de l'article R.562-13 du Code de l'environnement

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux a répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau RM&C nommé "renaturer les rivières et lutter contre les inondations" avec le projet de renaturation écologique du Rioulas et de protection contre les inondations à Aubignan. Le périmètre aménagé s'étend du pont de la RD55, jusqu'à la confluence avec le Brégoux sur une bande de 40 m en moyenne et sur un linéaire totale de 450 m. La surface totale aménagée est de l'ordre de 1,8 ha.

Les travaux se déclinent comme suit :

- Volet GEMA - Gestion des Milieux Aquatiques : Renaturation du Rioulas sur 450 mètres linéaire via le terrassement d'un nouveau lit, présentant des caractéristiques se voulant être les plus proches de ce que pouvait être le Rioulas dans sa forme naturelle : reméandrage, recalibrage, création de lits emboîtés (lit d'étiage, lit mineur et lit moyen), recharge granulométrique, intégration paysagère de la zone aménagée et création d'une ripisylve inexistante à l'état actuel.
- Volet PI - protection contre les inondations : recalibrage et renforcement de la digue en rive droite du Rioulas, élément du système d'endiguement Rioulas-Brégoux protégeant 1000 personnes, création d'un nouvel ouvrage de franchissement du Chemin du Vas sur le Rioulas, point noir du fonctionnement hydraulique actuel du Rioulas ; démolition de l'ouvrage actuel et de la chaussée sur environ 30 m, réfection en respectant la nouvelle côte de digue rehaussée en ce point.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux deux objectifs de la GEMAPI et de l'appel à projets :

- Réduire l'aléa inondation : freiner l'eau de la rivière via la restauration d'une sinuosité du lit mineur, laisser plus d'espace à la rivière via un décroisement du lit moyen (recul par rapport à la digue), mais également améliorer l'occurrence de protection de la zone protégée, et diminuer le risque de rupture de la digue du Rioulas, actuellement en état dégradé.
- Améliorer le fonctionnement hydromorphologique et la biodiversité du Rioulas : décorsetage, recul du cours d'eau par rapport à la digue, restauration d'un lit à étages permettant une optimisation du comportement en période sèche, mais également en période humide et en période de crues, mise en place d'une ripisylve depuis le bas du lit mineur jusqu'au lit moyen. Les travaux visent une reconquête hydromorphologique et une reconquête de la biodiversité sur le secteur, pour en faire un projet modèle à l'échelle régionale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont consister en :

- le terrassement et la mise en forme du nouveau lit du Rioulas, en rive gauche de l'actuel lit. Le linéaire du nouveau lit, depuis le pont de la RD55 en amont jusqu'à la confluence avec le Brégoux à l'aval, est estimé à 540 m, contre 450 m en état actuel. Les matériaux de déblais seront évacués dans leur intégralité en décharge agréée, dans la mesure où ils ne peuvent pas être réutilisés. Une recharge granulométrique est prévue en fond de lit mineur.
- la création du nouvel ouvrage de franchissement du Chemin du Vas, ouvrage cadre de section hydraulique 5.00 x 2.00 m. Les variations de section, entonnement et expansion, seront protégés en enrochements afin de prévenir les éventuels phénomènes érosifs causés par les remous en entrée et sortie d'ouvrage. L'ancien ouvrage sera démoli.
- la réfection complète de la digue en rive droite du Rioulas sur un linéaire de 450 m, dans le lit actuel du Rioulas. Cette digue, qui s'appuiera sur le terrain naturel en place, purgé de sa terre végétale, sera réalisée dans les règles de l'art : largeur en crête de 4 m, fruit de talus de 3H/1V côté cours, fruit de talus de 2H/1V côté val, mise en place d'une couche de roulement, d'un grillage anti-fouisseur, de terre végétale qui sera soigneusement enherbée à l'issue des travaux. Le remblais sera constitué de matériaux d'apport, matériaux argilo-limoneux. Le linéaire aval, surversant pour les occurrences fortes, sera protégé contre le risque de phénomène d'érosion régressive ; la mise en place de Matelas Reno sur tout le parement côté val est prévue sur 180 mètres linéaire.
- la mise en place d'une ripisylve fournie sur l'ensemble des talus du Rioulas ainsi que de végétations arbustives sur le reste de l'emprise disponible de part et d'autre du nouveau lit, en tenant compte de la nécessité de n'avoir aucun arbre à proximité de la nouvelle digue. Un ponton observatoire en bois, descendant de la crête de digue où les promeneurs pourront circuler, avec des panneaux pédagogiques, seront mis en place pour donner une attractivité au site.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux achevés, le nouveau lit permettra de retrouver un fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrobiologique davantage naturel, ce qui devrait limiter l'apparition des désordres observés ces dernières années sur la digue pour des épisodes de crues significatifs (2012, 2015), ayant nécessité l'intervention de l'EPAGE pour consolidations.

Concernant l'entretien,

- la digue devra être régulièrement visitée et entretenue ;
- la végétation devra être entretenue, afin de ne pas engendrer de perturbations hydrauliques en particulier.

Il est également intégré au projet une volonté de rendre la zone attractive pour les promeneurs en sensibilisant le public aux objectifs de ces travaux (panneaux d'explication). Des arbres fruitiers seront mis en place pour améliorer également l'attractivité.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les aménagements font l'objet d'une procédure de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, à minima pour les rubriques 3.1.2.0 et 3.2.6.0.

De plus, le projet est soumis à une déclaration d'intérêt général et à une déclaration d'utilité publique.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire actuel du Rioulas avant aménagements	450 m
Longueur du nouveau linéaire du Rioulas après aménagements	540 m
Linéaire de la digue construite	450 m
Superficie globale de l'opération	1,8 ha
Largeur en tête du nouveau lit moyen du Rioulas	de 6 à 15 m
Largeur moyenne de la digue en pied	9 m

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin du Vas  
84810 Aubignan

Parcelles d'assise du projet :  
- AM1, 205, 206, 207 pour l'aménagement du Rioulas et la digue  
- AM148, 160, 161, 235, 236, 237 spécifiquement pour la digue

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 05°03'83"04 Lat. 44°09'86"56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05°03'89"17 Lat. 44°10'13"74

Point d'arrivée :

Long. 05°03'87"97 Lat. 44°09'77"33

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chapelle St Sixte à Aubignan (ref Mérimée : PA00081809)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Brégoux (84CEN0182)

			PPRI Bassin Sud-Ouest Mont Ventoux intégrant la commune d'Aubignan
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 30 juillet 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (FR9301578 "La Sorgue et l'Auzon") est situé à plus de 5 km au Sud-Ouest du projet et sans connexion hydraulique directe avec ce dernier.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont localisés à 4,7 km au Sud-Est du site classé 93C84001 "Menhir de Vacqueyras"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais importants seront réalisés pour les aménagements. Les volumes excédentaires de matériaux seront envoyés vers une filière de déchets appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblai de la digue sera réalisé en matériaux d'apport. Les ressources du sous-sol ne seront pas réutilisées en remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences éventuelles se limiteront à la durée des travaux, durant laquelle les mesures nécessaires seront prises pour limiter autant que possible les impacts sur le milieu. Les travaux auront en outre un impact très positif sur la prolifération actuelle de la Canne de Provence qui empêche le développement d'autres espèces. Les terres contaminées seront traitées ou évacuées. En phase exploitation l'impact sera très positif (diversification des habitats, ripisylve restaurée, limitation de l'extension de la Canne).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur des parcelles agricoles, exploitées ou abandonnées.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements, de par leur nature, sont susceptibles d'être concernés par le risque d'inondation, et le risque sismique. Ce risque est intégré à leur conception.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux engendrera une augmentation du trafic sur la route de Caromb RD55, où sera le principal accès des engins de chantier. Le Chemin du Vas sera également provisoirement barré entre le camping et les maisons en rive gauche du Rioulas, mais les riverains pourront faire le tour par l'Est. Cependant cette augmentation sera limitée dans l'espace (accès au chantier prédéfinis) et dans le temps (uniquement sur la durée des travaux).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet pourra éventuellement être source de bruit mais ne devrait pas générer de nuisances sonores. Le respect strict de la réglementation sur le bruit du chantier permettra de limiter les nuisances sonores en phase travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra éventuellement être source de vibrations lors des travaux de terrassement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'émission de poussières en phase travaux pourra être notée mais ne devrait pas occasionner de nuisances.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si des déchets liés à la phase travaux sont formés, ils seront évacués vers un centre de traitement adapté.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles actuellement agricoles et exploitées pour 3 parcelles sur 4 concernées, ne le seront plus.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase d'exploitation, le projet ne présente pas d'effets négatifs sur l'environnement, dans la mesure où les aménagements sont conçus pour améliorer une situation actuelle qui est dégradée sur plusieurs aspects (hydromorphologie, hydrobiologie, biodiversité).

Il ne présente pas non plus d'effets négatifs sur la santé humaine.

Concernant l'entretien, se référer au 4.3.2.

Concernant la phase chantier, toutes les précautions seront prises pour limiter les effets sur les secteurs voisins. L'annexe 7 détaille ces éléments.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet étant donné que :

- les caractéristiques des aménagements impliquent que le projet fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement ;
- les aménagements constituent des opérations de restauration sur les volets hydromorphologique et hydrobiologique, et ainsi sont conçus de manière à générer des impacts positifs sur l'environnement. L'état initial du Rioulas étant en effet très pauvre, étant donné la configuration du cours d'eau (rectiligne, berges quasi verticales), et la pauvreté globale sur les volets faune/flore.
- les dispositions nécessaires à la réduction des éventuelles nuisances seront prises par l'entreprise en phase travaux.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Partie 6.4 - Mesures associées au projet en phase travaux et en phase d'exploitation

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mazan

le 20/12/2017

Signature

Le Président de l'EPAGE SOMW  
Alain GUILLAUME



**ANNEXE 1 – INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU  
MAITRE D’OUVRAGE OU PETITIONNAIRE**